



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 102-14

27 avril 2009
Original : anglais

F

Conseil international du Café
102^e session
18 – 20 mars 2009
Londres, Angleterre

Comité des projets

Mandat

Contexte

Le présent document contient le mandat du Comité des projets de l'Accord de 2007, qui a été approuvé par le Conseil à sa 102^e session du 18 au 20 mars 2009.

COMITÉ DES PROJETS

MANDAT

1. Le Comité des projets (le Comité) examine toutes les questions ayant trait à la soumission, l'évaluation, l'approbation, l'établissement des priorités et le financement des projets ainsi qu'à leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation et la large diffusion de leurs résultats ; il soumet ses recommandations au Conseil.

2. Les activités du Comité comprennent entre autres :
 - a) la définition de domaines prioritaires d'appui aux projets, compte tenu du plan d'action stratégique de l'Organisation ;
 - b) les procédures de soumission et d'approbation des projets ;
 - c) le suivi et l'évaluation des projets au moyen d'une analyse dynamique des principales étapes du cycle des projets :
 - i) identification ;
 - ii) préparation et analyse ;
 - iii) examen préalable ;
 - iv) supervision et évaluation intermédiaire ; et
 - v) arrêt progressif des opérations et diffusion des résultats.
 - d) l'identification des sources de financement des projets et des formes de coopération avec les organisations pertinentes.

3. Pour chaque année caféière, le Conseil désigne huit représentants des Membres exportateurs et trois représentants des Membres importateurs pour siéger au Comité. Le quorum exigé pour les réunions du Comité est constitué par la présence de deux représentants des Membres exportateurs et de deux représentants des Membres importateurs.

4. Le Comité élit un président et un vice-président parmi les Membres désignés. Le président et le vice-président du Comité sont élus parmi des représentants de catégories de Membres différentes et, en règle générale, la présidence et la vice-présidence sont assurées alternativement chaque année caféière par les deux catégories de Membres. A chaque session du Conseil, le président du Comité fait rapport au Conseil sur les travaux du Comité.